

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 16 mai 1936 promulguant dans la colonie le décret du 22 mai 1936 réglementant le travail indigène à la Côte française des Somalis.

n° 16

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 juin 1936

Numéro JO
n° 475 du 30/06/1936

Date du numéro
30 juin 1936

VISAS

Le Gouverneur de In Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 15 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 22 mai 1936 réglementant le travail indigène à In Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 22 mai 1936 réglementant le travail indigène à la Côte française des Somalis. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A.ANNET.